

Irri.pl@ine

N° 98 – 13 octobre 2011 – 2 pages

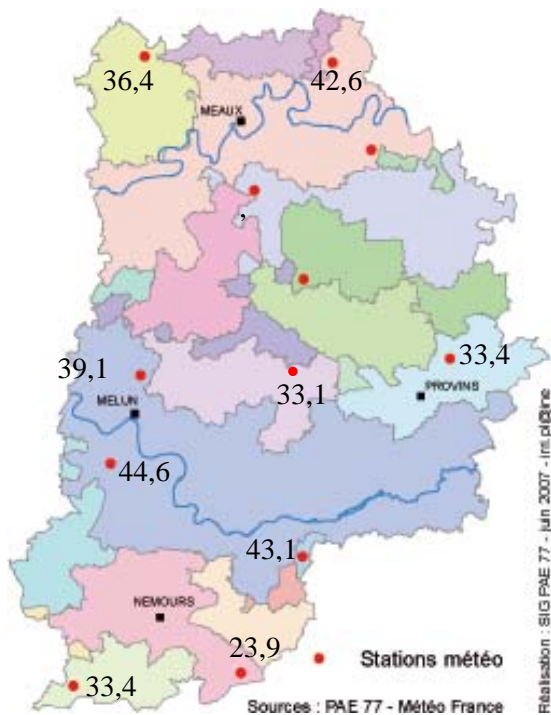
Le prochain Irri.pl@ine sera le 10 novembre 2011

METEO

Les faibles précipitations de septembre sont largement insuffisantes. Certaines parcelles de betteraves ou pommes de terre ont du être irriguées pour permettre une récolte en bonnes conditions. Le début octobre confirme cette tendance générale. La majorité du département n'a reçu qu'une dizaine de mm, notamment le sud. Seule la station de Vendrest passe les 20 mm.

Les ETP du mois de septembre ont été de 2,8 mm/j de moyenne, contre 2,5 mm/j pour la normale de septembre.

Les ETP de la première décade d'octobre sont en moyenne à 2,0 mm/j, soit toujours un peu au dessus de la normale saisonnière (1,6 mm/j).



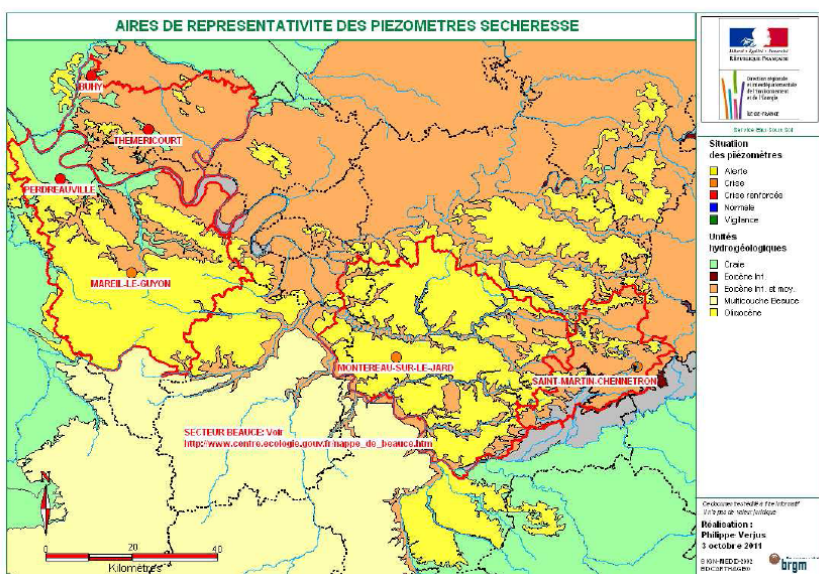
Pluies (mm) du 1^{er} au 30 septembre 2011

CULTURES

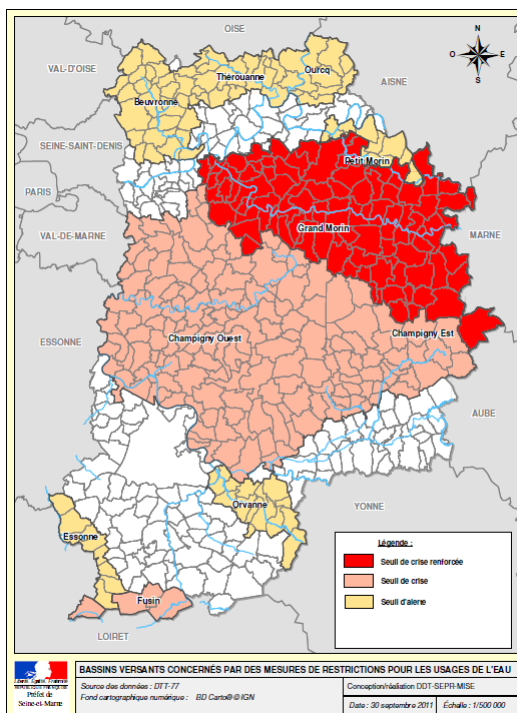
IRRIGATION DES CEREALES

Seules 3 exploitations ont répondu à l'enquête irrigation des céréales. Ce retour est insuffisant pour effectuer une analyse précise de la valorisation de l'irrigation au printemps et extrapoler les résultats.

RESSOURCES EN EAU & REGLEMENTATION



L'absence de précipitations maintient la situation préoccupante du débit des rivières. Seules deux stations affichent des valeurs au dessus du seuil de vigilance (l'Essonne à Boulancourt et le ru d'Ancoeur à Blandy-les-Tours).



Même la Seine, qui ne bénéficie pas actuellement du soutien d'étiage du lac de Pannecière (en amont de l'Yonne) pour cause de vidange d'entretien, passe sous le seuil de vigilance à Alfortville.

Les restrictions demeurent sur la quasi-totalité des secteurs par rapport au mois de septembre.

Les nappes continuent leur vidange, et tous les secteurs sont au moins en situation d'alerte.

NAPPE DE BEAUCE (différenciation des 2 secteurs)

Le Fusain est remonté au dessus du seuil de crise renforcée, mais reste toujours en crise. La zone d'alerte Beauce centrale n'est plus en crise. Un arrêté pris le 19 septembre lève les mesures de restriction pour l'irrigation sur la zone Beauce Centrale uniquement.

Le secteur du Fusain continue avec une restriction de 24 h consécutives soit du dimanche 8 h au lundi 8 h.

✓ **Situation de la nappe :** le 9 octobre 2011, l'indicateur piézométrique pour le secteur Beauce Centrale était à 112,63 m. Celui du secteur Fusain était à 84,67 m.

NAPPE DU CHAMPIGNY (en crise sur sa totalité)

Le 9 octobre 2011, le piézomètre de Saint-Martin-Chennetron indiquait 121,78 m NGF, et celui de Montereau-sur-le-Jard indiquait 47,62 m NGF.

1^{er} Octobre : ENVOI DES INDEX DE COMPTEURS

Pour ceux qui n'ont pas terminé leur campagne d'irrigation

Les irrigants engagés dans le protocole de **Gestion Volumétrique sur la Nappe du Champigny** sont tenus de renvoyer leurs index de compteur **le 1^{er} de chaque mois**, même si aucune irrigation n'a été réalisée.

Merci de nous préciser lorsque vous avez terminé votre campagne d'irrigation

RIVIERES

Les restrictions d'irrigation en vigueur sur le dernier Irri.pl@ine sur l'ensemble des rivières continuent de s'appliquer, excepté sur le bassin versant du Loing :

Les restrictions sur les communes du bassin versant du Loing ont été levées le 30 septembre 2011.

ÉTAT DES RESTRICTIONS EN VIGUEUR au 13 octobre 2011

	Situation	Restrictions s'appliquant à l'irrigation agricole
	en Crise :	
Nappes	Beauce Fusain	Prélèvements interdits du dimanche 8h au lundi 8h soit 24 heures consécutives
	Champigny-Est	En dehors du protocole de Gestion Collective : - Grandes Cultures : prélèvements INTERDITS - Cultures légumières et maraîchères : interdits entre 8 h et 20 h En Gestion Collective : dans les limites du Quota attribué
	Champigny-Ouest	
Rivières et bassins versants	Grand Morin	Prélèvements pour l'irrigation des Grandes Cultures : - en rivières et dans leurs lits majeurs, INTERDITS - par forages interdits de 12 h à 20 h et du vendredi 8 h au dimanche 20 h Prélèvements pour l'irrigation des cultures légumières et maraîchères : - en rivières et dans leurs lits majeurs interdits de 8 h à 20 h - par forages autorisés
	En Alerte :	
	Beuvronne Orvanne Ourcq Petit Morin Thérrouanne	Prélèvements pour l'irrigation des Grandes Cultures : - interdits entre 12h et 20 h et le dimanche de 8 h à 20 h Prélèvements pour l'irrigation des Cultures légumières et maraîchères : - Pas de restriction , mais sensibilisation aux économies d'eau